

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 avril 2019

CP2019_04_51
id. 4517

Le 30 avril 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ASTRUC, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme JALAISE), Mme CABOS (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DEPRINCE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003, le Conseil général s'est doté d'un plan départemental de lecture publique.

Ce plan, qui s'appuie sur les réseaux intercommunaux de lecture publique, prévoit un dispositif d'aides financières à la création de nouvelles médiathèques, intègre des aides à l'acquisition de mobilier et à l'informatisation des bibliothèques. L'aide à l'informatisation est modulée en fonction de la participation des autres partenaires. Il est possible de financer ces achats de matériel informatique à hauteur de 20 %, ce taux ayant été appliqué par le passé pour aider l'informatisation des réseaux.

Les autorisations de programme suivantes ont été votées lors du budget primitif 2019 :

- AP n° 6477 : 2 724 € pour les aides relatives à l'acquisition de mobilier et informatisation des réseaux de lecture publique (BIBM) ;

- AP n° 6478 : 44 311 € pour les aides à l'aménagement ou construction des bibliothèques (BIBA).

Dans ce cadre, il est demandé de bien vouloir examiner les dossiers des collectivités ci-après :

- Commune de Varen (Communauté de communes de Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron) - BIBA- MED00039:

Par courrier du mois de février 2017, la commune de Varen a sollicité l'aide du Département pour le réaménagement de sa bibliothèque municipale dans un nouveau local. Conformément à la politique départementale de lecture publique pour les bibliothèques relais, il est proposé d'accorder une subvention départementale de 20 % du total H.T subventionnable (31 556€), soit 6 311 €, à cette commune.

- Communauté de communes du Quercy Vert Aveyron (BIBM- MED00043 :

La Communauté de communes du Quercy Vert Aveyron a sollicité l'aide du Département pour la ré-informatisation de son réseau de lecture publique (avec intégration à terme de la bibliothèque de Monclar-de-Quercy). Il est proposé d'accorder une subvention départementale de 20 % du montant total H.T subventionnable (13 620 €), soit 2 724 €, à cet EPCI dans le cadre de cette demande.

La situation budgétaire des lignes correspondantes sera la suivante :

- Aménagement ou construction de bibliothèques (BIBA) : article 204 142 - sous-fonction 313

Autorisation de programme..... : 44 311 €
Engagement précédent : /
Engagement à la présente commission : 6 311 €
Reliquat..... : 38 000 €

- Acquisition de mobilier et informatisation des réseaux de lecture publique (BIBM), article 204 141 - sous-fonction 313

Autorisation de programme : 2 724 €
Engagement précédent : /
Engagement à la présente commission : 2 724 €
Reliquat : 0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental du 3 avril 2019 relative au budget primitif

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, selon les modalités susvisées, dans le cadre de la politique du plan départemental de lecture publique, les subventions départementales suivantes pour un montant global de 9 035 € :
 - 6 311 € à la commune de Varen pour le réaménagement de la bibliothèque municipale dans un autre local (20%) ;
 - 2 724 € à la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron pour la réinformatisation du réseau de lecture publique (20%) ;

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 313 pour l'aménagement ou la construction de bibliothèque (BIBA) et à l'article 204141, sous-fonction 313 pour l'acquisition de mobilier et informatisation des réseaux de lecture publique (BIBM), du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC